



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Convention de financement entre Dijon métropole et l'association Art public pour la subvention du festival « Modes de Vie »

En 2003, le Grand Dijon, dans le cadre du Contrat de ville, a souhaité initier une démarche culturelle partenariale, notamment autour des cultures urbaines, à l'échelle des sept quartiers Politique de la ville de l'agglomération, afin de favoriser l'accès à l'offre socio-culturelle par la médiation, et d'impliquer leurs habitants dans des démarches artistiques concourant à l'attractivité des quartiers.

Cette action culturelle participative et unique est devenue le Festival Modes de Vie – créations d'artistes et d'habitants, porté par l'association Art Public.

L'association Art Public assure la production et la communication du festival. Elle fédère et coordonne l'ensemble des acteurs et des structures basés sur la métropole dijonnaise, participant à chacune des éditions de Modes de Vie (professionnels de la culture, enseignants et personnels éducatifs, travailleurs sociaux, habitants ...) et regroupés au sein d'un collectif : le Collectif Tous d'Ailleurs.

L'édition 2024 – 2025 de Modes de vie a ainsi proposé plus de 340 heures d'ateliers de pratiques artistiques à près de 350 habitants des quartiers Politique de la ville, ce sont 15 artistes professionnels qui ont été mobilisés pour les accompagner, et au total plus de 7 000 spectateurs tout au long du Festival.

En 2024, après l'arrêt du financement majoritaire du Festival par des crédits relevant de la Politique de la ville, Dijon métropole a mobilisé ses crédits relevant du droit commun en signant une convention de financement à hauteur de 23 000 € avec l'association Art Public.

Pour cette année 2025, il est proposé de reconduire à l'identique le soutien de dijon Métropole à l'association Art Public pour la poursuite du festival « Modes de Vie », dans les quartiers Politique de la ville métropolitains, à hauteur de 23 000 €.

Cette reconduction implique la conclusion d'une convention de financement entre dijon Métropole et l'association Art Public annexée à ce présent rapport.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention de financement avec l'association Art Public pour sa participation financière de 23 000 € pour l'organisation du festival « Modes de Vie » dans les quartiers politique de la ville métropolitains
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

